

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	3
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis SANS PUBLIC dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.***

*Cette séance s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes), et diffusée sur Facebook et sur le site de la Ville de Cognac.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – M. Valentin ROUGIER – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Carole VANDEVOORDE (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – Mme Carole PLEDRAN (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) –

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

2020.159

**OFFRE UNILATÉRALE DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX  
RAVALEMENT DE FACADE– PARCELLE BL 307  
CONVENTION COMMUNE DE COGNAC/SAS A. DE FUSSIGNY**

La SAS A. de Fussigny souhaite réaliser le ravalement des façades des bâtiments lui appartenant le long de la rue des Gabariers afin d'améliorer l'image et l'esthétique de la rue.

Cet effort sera complété par un programme de plantations en pied de façade en collaboration avec la Ville et l'association des Jardins Respectueux.

Afin d'assurer un ensemble homogène la SAS A. de Fussigny souhaite prendre en charge le ravalement du bâtiment situé sur la parcelle BL 307.

.../...

La SAS A. de Fussygnay offre à la Ville de participer financièrement ayant pour objet de financer les travaux de ravalement de la façade propriété de la Ville : 5 rue des Gabariers, pour un montant de 17 838,40 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**PREND acte de l'offre unilatérale de concours entre la Ville de Cognac et la SAS A. de Fussygnay, pour le ravalement d'un bâtiment appartenant à la Ville pour un montant de 17 838,40 €.**

**AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER